

ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ASSON

Par arrêté municipal du 5 février 2019, la commune d'Asson organise une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de Plan Local d'Urbanisme comporte une évaluation environnementale. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune d'Asson. Le responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est la commune d'Asson. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la Mairie d'Asson par voie postale : MAIRIE D'ASSON - Enquête Publique révision du PLU – 20 place Saint-Martin - 64800 ASSON, par téléphone au 05 59 71 02 65 ou par courrier électronique info@asson.fr

Monsieur Jean-François BEAUDREY, Général 2ème section, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau.

L'enquête publique aura lieu du **8 mars 2019 au 8 avril 2019 inclus** soit pendant 32 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site internet de la mairie d'Asson : www.asson.fr
- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie d'Asson, aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur, à la Mairie d'Asson, avant la clôture de l'enquête (8 avril 2019 à 17 heures 30) :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : MAIRIE D'ASSON - Enquête Publique révision du PLU – 20 place Saint-Martin - 64800 ASSON

- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête (8 avril 2019 à 17 heures 30), à l'adresse suivante : info@asson.fr

- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en Mairie d'Asson aux horaires mentionnés ci-dessus, les observations et propositions peuvent être consignées directement dans le registre d'enquête.

- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en mairie d'Asson, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie d'Asson, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

* le VENDREDI 8 MARS 2019 de 9 heures à 12 heures

* le MERCREDI 20 AVRIL 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30

* le LUNDI 8 AVRIL 2019 de 9 heures à 12 heures.

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera, dans la huitaine, à la commune d'Asson les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune d'Asson disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune d'Asson le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à M. le Préfet du département des Pyrénées Atlantiques et à M. le Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie d'Asson et sur le site internet www.asson.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par le conseil municipal de la commune d'Asson.